

Office de Tourisme Intercommunal  
Fium'Orbu CastelluBon de commande :  
Visite de classement de meublé de tourisme Propriétaire  MandataireCivilité :  Mademoiselle  Madame  Monsieur

Nom - Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse de facturation : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_

N° de téléphone professionnel : \_\_\_\_\_ N° de téléphone personnel \_\_\_\_\_

Adresse E-Mail : \_\_\_\_\_

**Conditions tarifaires :**

- Pour un propriétaire ayant un ou plusieurs meubl (s)   faire classer le tarif d'une visite de classement par meubl  est  tabli   150  .

NB : Au-del  du 4<sup> me</sup> meubl , un nouveau bon de commande devra  tre rempli.

| D signation                        | Prix unitaire | Quantit                  | Montant TTC |
|------------------------------------|---------------|--------------------------|-------------|
| Visite de classement pour 1 meubl  | 150           |                          |             |
|                                    |               | <b>TOTAL TTC en  uro</b> |             |

Concernant le paiement vous recevrez par courrier un titre de paiement, de ce fait le montant total de la prestation devra imp rativement  tre joint par ch que libell    l'ordre du Tr sor Public. D s r ception de celui-ci, le propri taire ou le mandataire recevra en retour la facture correspondante.

Date de la visite de classement : \_\_\_\_\_

## Office de Tourisme Intercommunal Fium'Orbu Castellu

**Important :** Si vous souhaitez classer plusieurs meublés, merci de remplir un encart par meublé concerné par le classement.

**MEUBLÉ N°1:**  
Adresse (lieu-dit / bâtiment / étage): \_\_\_\_\_  
Code Postal: \_\_\_\_\_ Commune: \_\_\_\_\_  
Surface totale du logement: \_\_\_\_\_ Capacité totale du logement: \_\_\_\_\_

**Classement précédent (arrêté du 2 août 2010) merci de cocher la case concernée:**  
 Non Classé     1 étoile     2 étoiles     3 étoiles     4 étoiles     5 étoiles  
Arrêté du \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

**Classement demandé (arrêté du 24 novembre 2021) merci de cocher la case concernée:**  
 1 étoile     2 étoiles     3 étoiles     4 étoiles     5 étoiles

**MEUBLÉ N°2:**  
Adresse (lieu-dit / bâtiment / étage): \_\_\_\_\_  
Code Postal: \_\_\_\_\_ Commune: \_\_\_\_\_  
Surface totale du logement: \_\_\_\_\_ Capacité totale du logement: \_\_\_\_\_

**Classement précédent (arrêté du 2 août 2010) merci de cocher la case concernée:**  
 Non Classé     1 étoile     2 étoiles     3 étoiles     4 étoiles     5 étoiles  
Arrêté du \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

**Classement demandé (arrêté du 24 novembre 2021) merci de cocher la case concernée:**  
 1 étoile     2 étoiles     3 étoiles     4 étoiles     5 étoiles

**MEUBLÉ N°3:**  
Adresse (lieu-dit / bâtiment / étage): \_\_\_\_\_  
Code Postal: \_\_\_\_\_ Commune: \_\_\_\_\_  
Surface totale du logement: \_\_\_\_\_ Capacité totale du logement: \_\_\_\_\_

**Classement précédent (arrêté du 2 août 2010) merci de cocher la case concernée:**  
 Non Classé     1 étoile     2 étoiles     3 étoiles     4 étoiles     5 étoiles  
Arrêté du \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

**Classement demandé (arrêté du 24 novembre 2021) merci de cocher la case concernée:**  
 1 étoile     2 étoiles     3 étoiles     4 étoiles     5 étoiles

**MEUBLÉ N°4:**  
Adresse (lieu-dit / bâtiment / étage): \_\_\_\_\_  
Code Postal: \_\_\_\_\_ Commune: \_\_\_\_\_  
Surface totale du logement: \_\_\_\_\_ Capacité totale du logement: \_\_\_\_\_

**Classement précédent (arrêté du 2 août 2010) merci de cocher la case concernée:**  
 Non Classé     1 étoile     2 étoiles     3 étoiles     4 étoiles     5 étoiles  
Arrêté du \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

**Classement demandé (arrêté du 24 novembre 2021) merci de cocher la case concernée:**  
 1 étoile     2 étoiles     3 étoiles     4 étoiles     5 étoiles

*N.B. : L'Office de Tourisme Intercommunal du Fium'orbu Castellu effectue les visites de classement uniquement d'octobre à mai.*

Je reconnais avoir été informé(e) des tarifs et des modalités de prestation concernant la procédure de classement en meublé de tourisme (à cocher obligatoirement).

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente et je les accepte (à cocher obligatoirement).

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

Signature précédée de la mention « Bon pour accord

## Office de Tourisme Intercommunal Fium'Orbu Castellu

### CONDITIONS GENERALES DE VENTE

#### 1. CADRE CONTRACTUEL

Les présentes conditions générales de vente décrivent les règles de fonctionnement et les obligations réciproques des parties. De plus, elles déterminent les modalités dans lesquelles l'Office de Tourisme Intercommunal Fium'Orbu Castellu propose et assure l'évaluation du ou des meublés du propriétaire ou de son mandataire, ainsi que les démarches administratives y afférant, en vue de l'obtention du classement Meublé de Tourisme.

#### 2. OBJET

Le propriétaire ou son mandataire commande à l'Office de Tourisme Intercommunal Fium'Orbu Castellu « Organisme agréé », une ou des visites de contrôle en vue de l'obtention du classement en Meublé de Tourisme.

#### 3. OBLIGATIONS DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL FIUM'ORBU CASTELLU

L'Office de Tourisme Intercommunal Fium'Orbu Castellu réalise les visites de contrôle des Meublés de Tourisme suivant les conditions ci-après :

- Respect des méthodes et procédures de contrôle avec les outils appropriés pour évaluer le ou les meublés,
- Le référent et/ou le suppléant effectuent la visite de contrôle dans les meilleurs délais à la réception du bon de commande,
- En aucun cas, la demande de classement ne sera subordonnée à une adhésion ou à une offre de commercialisation,
- Assure sa mission d'inspection et de contrôle en toute impartialité et indépendance,
- Transmet, au propriétaire ou à son mandataire, un rapport de contrôle du ou des meublés évalués, dans un délai maximum de 15 jours suivant la visite de contrôle,
- Instruit le dossier dans sa totalité à l'Agence du Tourisme de la Corse, un délai maximum de 1 mois après la visite de contrôle.

#### 4. OBLIGATIONS DU PROPRIETAIRE

Dans le cadre du contrôle, le propriétaire ou son mandataire s'engage à coopérer avec l'Office de Tourisme Intercommunal Fium'Orbu Castellu en facilitant toute opération de vérification du respect des règles d'évaluation librement acceptées.

Ceci implique notamment, pour le propriétaire ou son mandataire :

- De remettre au référent et/ou au suppléant de l'Office de Tourisme Intercommunal Fium'Orbu Castellu, les documents (CERFA + l'état descriptif et conditions de location) dûment complétés et signés,
- De prendre les dispositions nécessaires pour lever tout empêchement ou écarter toute difficulté qui ferait obstacle à la bonne exécution de l'évaluation, et, plus globalement, de fournir des renseignements et informations exacts, sincères et complets à l'OTI Fium'Orbu Castellu et à communiquer tout renseignement susceptible d'avoir un impact sur l'évaluation du ou des meublés contrôlés. En cas de non-respect de ces obligations, l'Office de Tourisme Intercommunal Fium'Orbu Castellu se réserve le droit de reporter, sans que cela lui soit préjudiciable, la visite de contrôle,
- De faire connaître à l'Office de Tourisme Intercommunal Fium'Orbu Castellu les précédentes démarches de qualification qu'elle aurait engagées et leur aboutissement,
- De s'acquitter des sommes dues à l'Office de Tourisme Intercommunal Fium'Orbu Castellu.

#### 5. CONFIDENTIALITE :

Toutes les personnes de l'Office de Tourisme Intercommunal Fium'Orbu Castellu qui sont habilitées à effectuer l'évaluation sont tenues par un engagement de confidentialité professionnelle.

L'Office de Tourisme Intercommunal Fium'Orbu Castellu s'engage à ne pas communiquer à des tiers, des renseignements dont elle a pris connaissance au cours de l'exécution de la présente prestation. Cet engagement s'entend à l'exception de l'Agence de Tourisme de la Corse, la Collectivité Territoriale de Corse, Atout France et le réseau Infotour par le biais de la base de données régionale des informations touristiques.

Conformément aux dispositions de la loi sur l'informatique et les libertés (article 27 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978), le propriétaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent.

#### 6. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tous les documents délivrés au propriétaire ou à son mandataire par l'OTI Fium'Orbu Castellu sont la propriété de ce dernier.

Le propriétaire autorise l'Office de Tourisme Intercommunal Fium'Orbu Castellu à conserver sans limitation de temps et gracieusement une copie de tous les dits documents, notamment les rapports d'évaluation ainsi que les copies des documents concernant le meublé de tourisme, quel qu'en soit le support.

#### 7. CONDITIONS FINANCIERES ET PAIEMENT

Le coût de la prestation comprend l'information, la préparation du dossier, la visite de contrôle, l'émission du rapport et le référentiel, l'envoi au propriétaire ou à son mandataire de son dossier de demande de classement et le cas échéant, sur demande expresse du propriétaire ou de son mandataire, la transmission de son dossier à l'Agence du Tourisme de la Corse.

Le paiement de la prestation ne saurait en aucune manière être lié à l'obtention du classement demandé par le propriétaire.

Suite à la visite de classement un titre de paiement est envoyé par courrier, de ce fait le montant total de la prestation devra impérativement être joint par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public. La facture correspondante est émise et adressée dès réception de celui-ci.

Le montant de la prestation et les modalités de son paiement sont définis dans le bon de commande.

Si une visite de contrôle est reportée ou annulée par le propriétaire la veille de la visite, le montant ne sera en aucun cas remboursé au propriétaire ou à son mandataire.

Le propriétaire ou son mandataire aura à sa charge de reformuler une autre commande de visite de contrôle en effectuant un nouveau bon de commande, cette nouvelle demande sera de nouveau facturée.

Si une visite de contrôle ne peut être réalisée du fait du non-respect des prérequis (surface minimale inférieure à 12m<sup>2</sup>, l'occupation non signalée du meublé...), le solde de la visite sera dû.

Si une visite de contrôle est reportée ou annulée unilatéralement par l'Office de Tourisme Intercommunal Fium'Orbu Castellu, une nouvelle date sera arrêtée entre les parties sans qu'aucune somme supplémentaire ne soit demandée au propriétaire ou à son mandataire.

#### 8. RESPONSABILITE

L'Office de Tourisme Intercommunal Fium'Orbu s'oblige à la plus grande rigueur dans l'accomplissement de ses prestations. Sa responsabilité ne peut être engagée qu'en cas d'erreur ou de négligence, dont il appartient au propriétaire ou à son mandataire de faire la preuve.

Le propriétaire ou son mandataire est seul responsable de l'usage qu'il fait de tous les documents délivrés par l'Office de Tourisme Intercommunal Fium'Orbu Castellu et prend toutes dispositions pour garantir dans sa communication l'exacte nature et portée des opérations réalisées par l'OTI Fium'Orbu Castellu.

#### 9. RECLAMATION

Une fiche de réclamation est systématiquement remise au propriétaire à la fin de la visite de classement.

Le propriétaire ou mandataire dispose d'un délai de 15 jours à compter de la réception du certificat de visite pour contester et expédier en **AR** sa fiche de réclamation à l'Office de Tourisme Intercommunal Fium'Orbu Castellu, à l'adresse suivante : Route de Ghisoni - 20240 Ghisonaccia.

L'Office de Tourisme traite toute lettre de réclamation dans un délai de 7 jours à compter de la réception

#### 10. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Les parties s'efforceront de régler à l'amiable tous les différends qui pourraient survenir relatifs à l'interprétation ou à l'exécution de leur contrat. Au cas où elles n'y parviendraient pas, les parties porteront leur différend devant l'Agence de Tourisme de la Corse qui procédera à des vérifications sur pièces et sur place et prendra la décision finale.